



Demande de dérogation au contrôle à l'introduction de bovins certifiés IBR

Coordonnées de l'élevage d'origine

Coordonnées de l'élevage destinataire

N° Cheptel
Dénomination de l'élevage
.....

N° Cheptel
Dénomination de l'élevage
.....

Nous soussignons avoir ce jour respectivement vendu et acheté les bovins de la liste ci-dessous : Nombre de bovins _____ (en cas de nécessité, remplir une liste au dos)

| N° du bovin | N° du bovin | N° du bovin |
|-------------|-------------|-------------|
| FR | FR | FR |
| FR | FR | FR |
| FR | FR | FR |
| FR | FR | FR |
| FR | FR | FR |
| FR | FR | FR |
| FR | FR | FR |

Nous, soussignons, que le transport entre les deux élevages s'est effectué sans rupture de charge par Monsieur
Immatriculation du véhicule type
et que d'autres bovins n'ont pas été en contact pendant le transport.

En vertu de quoi, en tant qu'éleveur introducteur de ces bovins, je soussigné, élevage destinataire demande à déroger au contrôle à l'introduction IBR de ces bovins et accepte par avance les éventuels contrôles du STC.

Fait à
Signature **Cheptel d'origine**

Le
Signature **Cheptel destinataire**

Document à transmettre au GDS qui instruira la demande de dérogation

Joindre à cette demande, la carte verte datée et signée par les deux éleveurs (recto verso) de l'animal correspondant.



En demandant la dérogation au contrôle à l'introduction, les éleveurs acheteur et vendeur prennent leurs responsabilités quant aux risques sanitaires : le contrôle d'introduction reste fortement conseillé et est le support de recherche de toutes autres maladies (BVD, Paratuberculose ...).

La procédure pour vice rédhibitoire ne peut s'appliquer au motif qu'il n'y a pas d'analyse.